LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME ITEKA

Uwo uri wese ubahirizwa

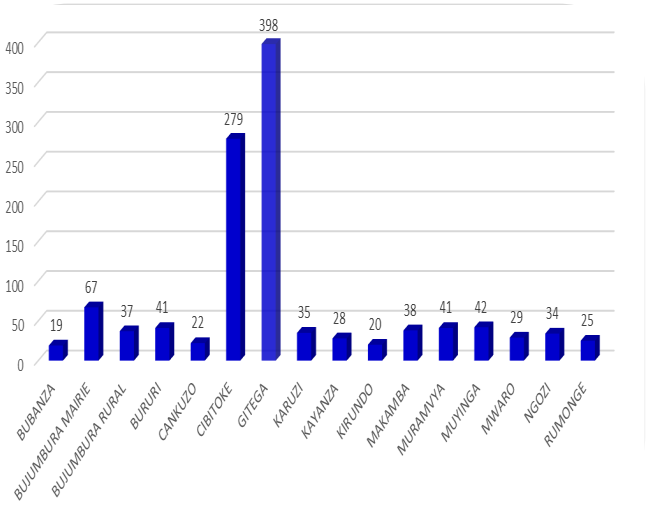

UNE DISSIMULATION DES AUTEURS DE 1188 ASSASSINATS NE SERAIT-CE PAS UN MODE OPERATOIRE ADOPTE POUR CACHER LES CRIMES DU POUVOIR DU PRESIDENT EVARISTE NDAYISHIMIYE ?

Publié le 30 avril 2024

UNE DISSIMULATION DES AUTEURS DE 1188 ASSASSINATS NE SERAIT-CE PAS UN MODE OPERATOIRE ADOPTE POUR CACHER LES CRIMES DU POUVOIR DU PRESIDENT EVARISTE NDAYISHIMIYE ?

I. INTRODUCTION

Ce rapport sur la situation des droits de l'homme et sécuritaire au Burundi se focalise surtout sur le phénomène des corps sans vie des personnes tuées par des gens non-identifiés et inhumés sans la moindre enquête sous les ordres des administratifs à la base, des agents du SNR, de la police et plus souvent en collaboration avec les Imbonerakure, les jeunes du parti CDD-FDD au pouvoir, depuis que le président Evariste Ndayishimiye dirige le Burundi.

Ce rapport émet des exemples qui tendraient à indiquer que cette pratique généralisée d'inhumer des corps sans vie retrouvés sans la moindre enquête serait un mode opératoire réfléchi et mis en œuvre par les agents du pouvoir. Des exemples non-isolés des administratifs et agents de sécurité dont ceux du SNR et de la police qui mettent en œuvre le plan sont également donnés dans ce rapport. Le rapport comprend également une approche méthodologique utilisée, une analyse et se termine par des recommandations.

I. UN PETIT APERCU SUR L'ETAT DES LIEUX

Depuis que le président Ndayishimiye est arrivé au pouvoir en juin 2020, beaucoup de personnes ont perdu la vie de différentes manières et dans la plupart des cas, le pouvoir n'a pas manifesté sa volonté de faire face à ces crimes. Dans certains cas non-isolés, les agents étatiques sont impliqués. Pour la plupart des cas, il est très difficile de savoir s'il y a ou pas une main cachée du pouvoir, mais le gouvernement n'assume pas sa responsabilité d'agir *face à ces crimes répétitifs et généralisés*[2] et de les prévenir.

En outre, sans prétendre être exhaustif, malgré les défis qui couronnent le travail de monitoring dans cette situation où le pouvoir de Gitega a mis tout son paquet pour verrouiller l'espace et cacher les crimes qui sont commis, la Ligue Iteka a pu documenter ***2,291 personnes tuées dont 247 tuées par des agents du pouvoir, 1188 par des gens non identifiés dont la plupart a été inhumée sous les ordres des agents étatiques sans la moindre enquête, 176 lors des attaques armées, 82 dans des incidents environnementaux, 11 par la justice populaire et 149 par les règlements de*** comptes entre individus et 438 mortes suites aux différentes motifs notamment l' infanticide, suicides volontaires, bagarre, légitimes défenses, des accidents, etc **.**

Rappelons que le nombre élevé des victimes des règlements des comptes et de la justice populaire sont des conséquences directes de l'impunité des crimes commis.

[1]Ces corps sans vie portent des blessures ou d'autres signes d'une mort violente, ce qui indique qu'ils ne sont pas morts de maladie ou de causes naturelles.
[2]https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2023/08/HRC51-lettre_de_la_societe_civile_sur_le_Burundi.pdf

III. L'APPROCHE METHOLOGIQUE UTILISEE

La Ligue Iteka produit des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo, des rapports mensuels, trimestriels et annuels sur la situation des droits de l'homme et sécuritaire qu'elle partage à ses différents partenaires et en premier lieu le gouvernement du Burundi et ses différentes institutions.

Ce rapport est donc le résultat de la synthèse et analyse de ces informations qu'elle a déjà partagées dans ses différentes productions sur le phénomène de corps sans vie retrouvés et inhumés sous les ordres des administratifs à la base sans la moindre enquête. Des exemples pour éclairer nos lecteurs sur ce phénomène ont été fournis et le feuillet contenant tous les corps sans vie et la description des faits est fournie aussi pour permettre à nos partenaires de mieux comprendre en cas de besoins.

IV. UNE ANALYSE SYNTHETIQUE DU PHENOMENE DE DECOUVERTE DES CORPS SANS VIE DOCUMENTES AU BURUNDI DEPUIS LE 01 JUILLET 2020 AU 20 AVRIL 2024

Depuis que le président Evariste NDAYISHIMIYE est arrivé au pouvoir en 2020, des violations des droits de l'homme ont continué. De plus, *le phénomène fréquent de découvertes de corps sans vie inquiète de nombreux Burundais à travers le pays.*

Ces corps sans vie des personnes tuées par des gens non identifiés semblent ne pas inquiéter le pouvoir de Gitega et par contre, *un même mode opératoire d'inhumer ces derniers sans la moindre enquête a été adopté sur tout le territoire.*

Vu l'acharnement du pouvoir de Gitega aux institutions qui pouvaient faire des rapports indépendants sur la situation des droits de l'homme dont le rapporteur spécial[2] des Nations Unies sur le Burundi, son inaction sur toute demande de la réouverture de l'espace civique formulée *par les organisations burundaises opérant à partir de l'exil, et la Commission Nationale Indépendante de Droits de l'homme (CNIDH) qui n'ose pas* exiger des actions concrètes malgré l'ampleur très inquiétante de ce phénomène, *la Ligue Iteka est tentée de dire qu'il s'agirait d'une stratégie déguisée du pouvoir de Gitega de dissimuler ces crimes répétitifs et généralisés.*

En effet, depuis juillet 2020 au 20 avril 2024, malgré les défis liés aux conditions ci-haut citées auxquelles la Ligue Iteka est confrontée comme d'autres organisations ou institutions qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme au Burundi, *elle a documenté 1188 corps de personnes tuées par des gens non identifiés et dont la plupart, l'enterrement a été ordonné immédiatement sans la moindre enquête.*

[2]Le mandat de Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi a été créé par le Conseil des droits de l'homme à sa 48ème session au mois d'octobre 2021 par la résolution 48/16. Depuis sa nomination, le Gouvernement burundais lui a toujours refusé de se rendre sur le territoire burundais afin de surveiller de près la situation des droits de l'homme

◊ **Un schéma illustratif montrant l'ampleur de ce phénomène par province pour toute la période de ce mandat du président Evariste NDAYISHIMIYE**

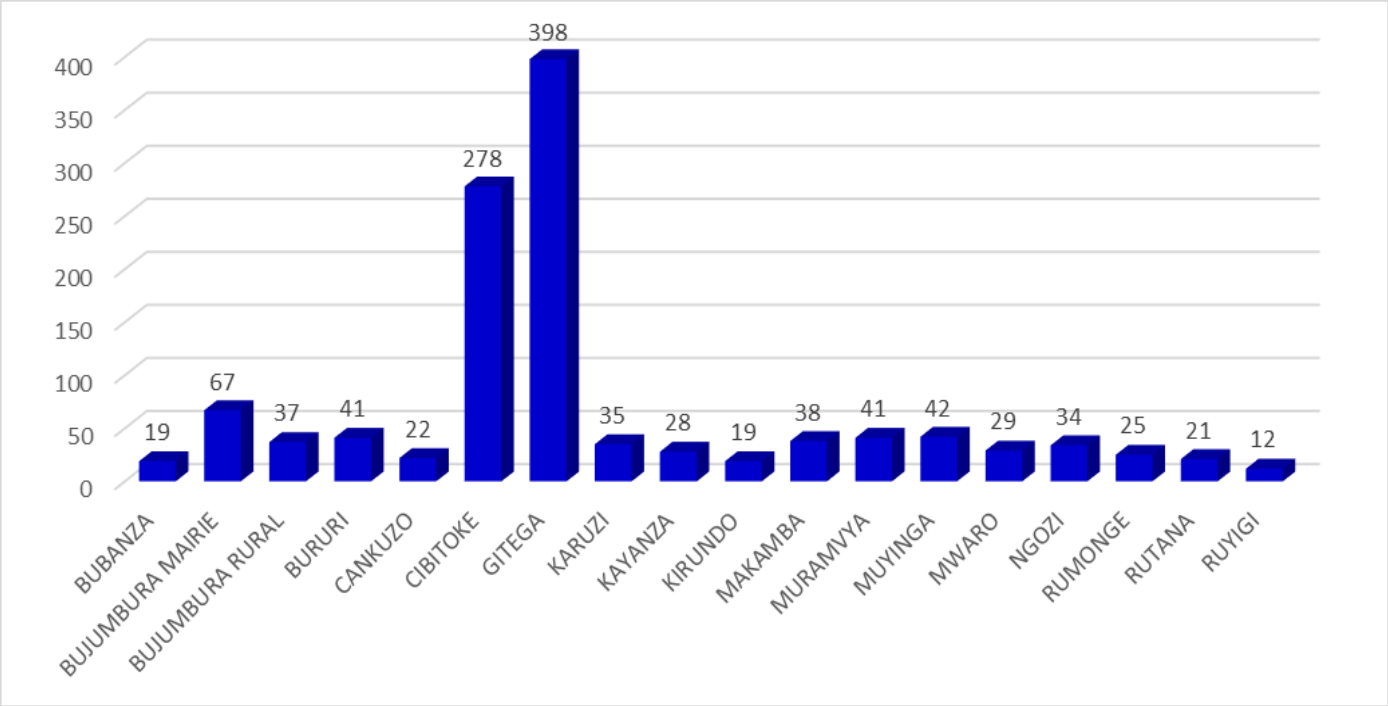

Comme illustré par le graphique ci-dessus, les personnes tuées par des gens non identifiés ont été documentées dans toutes les provinces du pays depuis l'installation du Président Evariste Ndayishimiye et la situation semble généralisée. Les provinces de Gitega et Cibitoke ont été les plus meurtries respectivement avec 398 et 278 cas.

Le nombre très élevé de victimes en province de Gitega est dû à l'incendie qui a consumé au moins 345 détenus au mois de décembre 2021 à la prison de Gitega.

Pour la province Cibitoke, la Ligue Iteka avait toujours alerté[3] qu'elle risque d'être considérée comme un cimetière des corps sans vie vue un nombre élevé des corps retrouvés dans cette province. La plupart des victimes ont été retrouvés aux environs de la rivière Rusizi, particulièrement sur la partie riveraine de la commune Buganda, parfois ligotés par deux ou plus. Dans cette commune, la plupart des corps retrouvés ont été enterrés précipitamment sur l'ordre de l'administrateur communal, Pamphile Hakizimana souvent en collaboration avec la police et les membres de la milice Imbonerakure. Notons que tous les cas documentés des personnes tuées par des gens non identifiés au cours de cette période partagent un point commun *: absence d'enquêtes en vue de l'identification des victimes et des auteurs.*

[3] https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads//2022/09/RAPPORT-BILAN-30-JUIN-2020-AU-30-AOUT-2022.pdf

Qui tue toutes ces personnes dont les corps sans vie sont jetés dans les différents coins du pays dans les caniveaux, les ruisseaux, dans les rivières ou les lacs ? Pourquoi l'inhumation de ces corps sans vie est organisée spontanément de la même façon et par les mêmes services sans la moindre enquête ?

Le Burundi est doté des institutions pouvant faire des enquêtes pour éclairer la communauté tant nationale qu'internationale sur ces crimes qui ne cessent pas de se généraliser. Des organisations de la société civile et des médias n'ont pas cessé d'alerter sur un phénomène des corps sans vie qui sont découverts dans presque tout le pays avec une allure inquiétante mais fort malheureusement, la réponse du gouvernement du Burundi se manifeste à travers un même mode opératoire : face à un corps sans vie retrouvé dans n'importe quel coin du pays, les autorités locales donnent l'ordre d'*« inhumer le corps sans vie retrouvé immédiatement sans la moindre enquête. »*

Partout dans le pays, c'est comme si un mot ordre national a été donné, si un corps sans vie est retrouvé, l'urgence est de l'inhumer. Son identité ? Qui l'a assassiné ? Pourquoi il a été assassiné ? Toutes ces questions ne sont pas des préoccupations du pouvoir de Gitega bien qu'il soit le garant de la sécurité[4] toute personne sur son territoire.

Par contre, l'administration à la base, les agents de sécurité dont ceux de la police, du SNR, de l'armée et généralement avec la jeunesse du parti au pouvoir sont tous mobilisés de procéder à l'inhumation immédiate de tout corps sans vie. Les membres de la communauté qui osent tenter de raconter ce qu'ils ont vu sont terrorisés par l'administration à la base et les agents de sécurité sur place.

Cet exemple qui n'est pas isolé, fait état de comment ça se passe :

En date du 26 mars 2024, vers 7 heures, sur la colline Kaguhu, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, au bord de la route Kibimba-Bugendana, un corps sans vie d'Apollinaire Nduwimana, âgé de 45 ans, ex-enseignant à l'ECOFO Gaterama, DCE Bugendana, il y avait 3 mois, a été retrouvé dans une toilette de l'église adventiste.

Selon des témoins oculaires la victime avait passé la soirée dans un des bars situés à Kibimba (Kwibubu) à 200 mètres du palais du Président de la République, Evariste Ndayishimiye.

[4] Constitution de la République du Burundi, article 14

Vers 20 heures, la victime a quitté ce bar en prenant le chemin passant tout près du palais présidentiel. Les passants ont vu une veste et une chemise à côté d'une toilette derrière l'Eglise adventiste construite sur la route Kibimba-Bugendana à 1,5 km du palais. En approchant cette toilette, ils ont vu beaucoup de sang à côté et un corps dans la toilette.

Selon toujours les mêmes sources, la prénommée Pascasie, chef de colline a été alertée ainsi que la population environnante puis la police de Kibimba, sont venus pour retirer ce cadavre de cette toilette et le transporter à la morgue de l'hôpital Kibimba. Le corps du défunt avait beaucoup de blessures sur le visage et sur le dos et le tibia de la jambe droite enlevé. Un habitant de la localité a dit qu'il a vu, vers 23 heures, un véhicule de marque Hilux, venu sur le lieu et garé presque 15 minutes, laissant croire qu'il était en panne. Tout de suite, ce témoin a été intimidé par cette cheffe collinaire et les policiers du palais présidentiel qui étaient venus évacuer le cadavre, lui disant qu'il n'est pas devant l'Officier Police Judiciaire. Le cadavre a été enterré par sa famille en date du 30 mars 2024, au cimetière de Murayi.

L'administrateur de Buganda en province Cibitoke, *monsieur HAKIZIMANA Pamphile qui a ordonné l'inhumation d'au moins 29 cadavres et MANIRAKIZA Gilbert, administrateur de la commune Rugombo dans la même province qui a ordonné l'inhumation d'au moins 19 corps sans vie* dans cette période du mandat d'Evariste Ndayishimiye sont d'autres exemples qui ne sont pas isolés.

De tels administratifs n'ont jamais été inquiétés de ces actes ignobles d'inhumer tout corps sans vie retrouvé dans leurs circonscriptions sans la moindre investigation, *ce qui pousse la Ligue Iteka à penser qu'ils mettent en œuvre un plan préétabli du pouvoir en place pour des motifs inconnus.*

V. RECOMMANDATIONS

La loi garantit le droit à la vie. La dignité humaine doit être respectée et protégée[5] par l'Etat et en cas d'atteinte des sanctions devraient être appliquées à l'endroit des présumés auteurs.

Vu que le phénomène des corps sans vie des personnes tuées par des gens non-identifiés perdure dans tout le pays, l'inaction de l'autorité burundaise pour arrêter ce crime et la pratique inhumaine et déplorable adoptée par l'administration à la base de procéder à l'inhumation de tout corps sans vie retrouvé sans la moindre enquête, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au ministre burundais de la justice et de garde des sceaux

⇒ De faire des enquêtes sur les identités des victimes, les mobiles de ces assassinats et les auteurs des 1188 corps personnes tuées par des gens non-identifiés qui ont été retrouvés dans les différents coins du pays et dont la plupart a été inhumé sous les ordres des agents étatiques depuis que le Présidents Evariste NDAYISHIMIYE est au pouvoir ;

⇒ De traduire en justice les auteurs de ces crimes et les agents étatiques qui ont ordonné les inhumations sans faire des enquêtes ce qui serait même à l'origine de cette augmentation de ce phénomène ;

⇒ D'appuyer les familles des victimes d'inhumer les leurs avec dignité et leur donner accès à des informations fiables sur les circonstances de la mort de leurs proches.

Au ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique

⇒ De garantir le droit à la vie et de préserver la paix et la sécurité pour tous ;

⇒ De sensibiliser l'administration à la base et les agents de sécurité sur l'obligation de protéger et de faire des enquêtes en cas de découverte d'un corps sans vie dans leur circonscription afin de lutter contre l'impunité qui source des crimes répétitifs ;

⇒ De mettre immédiatement fin aux intimidations, pressions et harcèlements exercés par certains administratifs et les agents de sécurité contre la population, les médias, les organisations de la société civile et toutes autres institutions qui chercheraient à connaître la vérité sur ces cas, en vue de restreindre leur droit d'expression.

[5]Constitution de la République du Burundi, article 21

A l'Union Européenne et aux pays accrédités au Burundi

⇒ D'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à jouer son rôle de protéger et faire respecter le droit à la vie de tous les citoyens ;

⇒ De soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi, notamment pour faire la lumière sur les cas de corps sans vie découverts à travers le pays.